



Paris, le 02 juillet 2009

Dans le cadre de la décentralisation qui se met en place dans la municipalité parisienne, le syndicat CGT de l'entretien et du matériel a pris l'initiative de rencontrer les Maires d'arrondissements.

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

La municipalité parisienne, à travers l'intervention de son Maire, lors du Conseil de Paris du 2 février 2009, veut franchir une nouvelle étape dans l'organisation administrative de celle-ci.

Cette étape s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi PML, ouvrant ainsi tous les champs nécessaires pour confier aux Maires d'Arrondissements, de nouvelles responsabilités dans un double but de proximité et d'efficacité.

Cette décentralisation voit ainsi un nombre important d'équipement de proximité transféré à la charge des mairies. Celles-ci ont une dotation de budget de fonctionnement et des crédits d'investissements pour décider, entre autre, de certains travaux ou d'entretien dans ces bâtiments publics de proximité, comme celui de l'entretien de l'espace public.

Pour réaliser ce processus de décentralisation, il est affirmé que des services déconcentrés, doivent assurer aussi bien le suivi que l'entretien des équipements de proximité, en utilisant les acquis existants comme par exemple les sections locales d'architecture.

C'est à ce titre Monsieur le Maire que nous nous permettons de vous interpellier.

Les salariés de la section locale d'architecture de votre arrondissement souhaitent connaître vos orientations dans le cadre de cette décentralisation.

C'est pourquoi le Syndicat CGT de l'Entretien et du Matériel sollicite de votre part une audience et en attente d'une réponse favorable, veuillez agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

A la date du 2 juillet, le Maire du 1^{er} arrondissement nous a reçu, le directeur du Cabinet du Maire pour le 14^{ème} arrondissement ainsi que pour le 19^{ème} arrondissement, à venir rencontre avec les Mairies du 2^{ème} et du 9^{ème} arrondissement.